

DECISION DU PRESIDENT N° 2021-696

AVENANT 1 AU MARCHÉ PUBLIC N°2020-005 « FOURNITURE, POSE ET REMPLACEMENT DE CLOTURES A LA GENDARMERIE DE SAINT GILLES CROIX DE VIE »

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-9, L5211-10, L5214-1 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2194-1 et L2194-2, et R2194-2 à R2194-4 et R2194-7 à R2194-8

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie approuvés par arrêté préfectoral n° 2021-DRCTAJ 398 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles daté du 30 juin 2021,

Vu la délibération n°2020-4-02 du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu le marché public n°2021-005 « Fourniture, pose et remplacement de clôtures à la Gendarmerie de Saint Gilles Croix-de-Vie » conclu sous la forme d'un marché ordinaire avec la société TRICHET ENVIRONNEMENT pour un montant de 39 873,40 € HT et notifié le 22 janvier 2021,

Considérant que le commandant de la gendarmerie souhaite en plus des prestations prévues au marché faire changer un portillon en portail d'accès de secours, et que des ajustements dans les quantités de matériel à installer doivent être effectués, concernant notamment des mètres linéaires de clôture dont le remplacement était initialement prévu au marché mais qui sont finalement en bon état et ne nécessitent pas de changement,

Vu les crédits inscrits au Budget Principal 2021,

Vu le projet d'avenant n°1 au marché public n°2021-005,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la passation de l'avenant 1 au marché public n°2021-005 « Fourniture, pose et remplacement de clôtures à la Gendarmerie de Saint Gilles Croix-de-Vie », pris en application des articles L2194-1 et L2194-2, et R2194-2 à R2194-4 et R2194-7 à R2194-8 du Code de la Commande Publique ;

Le commandant de la gendarmerie souhaite en plus des prestations prévues au marché faire changer un portillon en portail d'accès de secours, et des ajustements dans les quantités de matériel à installer doivent être effectués, concernant notamment des mètres linéaires de clôture dont le remplacement était initialement prévu au marché mais qui sont finalement en bon état et ne nécessitent pas de changement, avec la modification comme suit :

Montant HT du marché initial	Objet de l'avenant n°1	Montant HT de l'avenant n°1	Montant du marché HT	Variation par rapport au marché initial
39 873,40	Les modifications devenues nécessaires impliquent une plus-value de 1 600,00 € HT pour le portail, ainsi qu'une moins-value de 1 601,55 € HT pour les clôtures, soit une moins-value totale de 1,55 € HT	- 1,55	39 871,85	- 0,0039%

Envoyé en préfecture le 18/08/2021

Reçu en préfecture le 18/08/2021

Affiché le **19 JUL. 2021**

ID : 085-200023778-20210818-DCP2021_696-DE

Article 2 : de signer l'avenant n°1 d'un montant de - 1,55 € HT au marché n°2021-005 « Fourniture, pose et remplacement de clôtures à la Gendarmerie de Saint Gilles Croix-de-Vie » et l'ensemble des pièces s'y rapportant.

Article 3 : de dire que la présente décision sera communiquée pour information au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion,

Givrand,
Pour le Président,
La première Vice-Présidente,

Signé électroniquement par : Isabelle Tessier
Date de signature : 18/08/2021
Qualité : Vice-Présidente de la C.C. Pays de Saint Gilles Mme Tessier



Certifié exécutoire par le Président compte tenu

- de la transmission au contrôle de légalité le :
- de l'affichage le : **19 JUL. 2021**
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : **18 JUL. 2021**

Isabelle TESSIER

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr